

-.NG.J.-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
. RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGIERI

Ruhengeri, le 13 juillet 1957

N° 1.992/A.I./14

Ruhengeri



4088

A Monsieur le Résident du Ruanda
à

K I G A L I .-

=====

Monsieur le Résident,

Suite à votre lettre n° 3.471/A.I. du 22 juin 1957, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en territoire de Ruhengeri il n'y a pas de place disponible pour l'ex-s/chef TURATSINZI.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE, A. d'ARIAN,
p.o L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT,

P. LEHNEN.-

Suggestion A.T.A. à A.T.

Vu la demande d'un aversum par
le juge Zimmerlin au Tribunal de Territoire
Vu la requête de l'ex-^{on}-chef TURATSINZE
cherchant un emploi d'assesseur,
Ne pourrait-on pas mettre ce dernier
à la disposition du Tribunal de Territoire

A.T.A.
[Signature]

Déclarer AT - NON, car:

- 1) ~~Zimmerlin~~ Le TT dispose de plusieurs aversums
de change, Vichip
- 2) Partirait bien pour un aversum personnel
- 3) Les candidatures manquent pour les autres tribunaux